YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/MR

DECISION N° 2008/227

OBJET : Contrat Destineo Esprit Libreà intervenir avec la Poste.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du code genéral des collectivités territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la gamme Destineo Esprit Libre permet d'adresser des messages de communication dont la prise en charge, l'acheminement et la distribution sont assurés par la Poste,

DECIDE

DE conclure et signer un contrat Destinéo Esprit Libre avec la Poste, Direction Opérationnelle Territoriale Courrier, 7, Place des Terrasses de l'Agora 91011 EVRY Cedex,

DIT que le contrat prendra effet à la date de sa signature. Il sera conclu jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, et sera ensuite renouvelable par tacite reconduction par année civile,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 3 Septembre 2008.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98